

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vol. 8/10 

QUELLES STRATÉGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE AU SECTEUR PRIVÉ ?



Novembre 2020
Sylvie Mauris Demouroux

GRANDLYON
la métropole

NOVEMBRE 2020
Métropole de Lyon

■ **Coordination**

Nicolas Leprêtre, Eddy Maaroufi, Jean-Loup Molin (DPDP)

■ **Enquête, analyse, rédaction**

Sylvie Mauris-Demourieux

■ **Réalisation**

Nathalie Joly (DPDP)

Illustration de couverture : AdobeStock



INTRODUCTION.....	p.5
--------------------------	------------

**QUELS SONT LES OUTILS ET FACTEURS MIS EN AVANT
PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS UNE VISÉE D'ATTRACTIVITÉ ? p.7**

Qualité de vie, qualité et prestige du bâti : des arguments attractifs	p.7
Ouvrir les aides aux étudiants et enseignants invités des établissements privés ...	p.7
Solliciter ou être sollicités ? L'Appel à manifestation d'intérêt, un outil proactif.....	p.10

INTERPELLATIONSp.11

De la nécessité d'intégrer l'ESP dans les réflexions globales sur le développement universitaire.....	p.11
Rendre visible la synergie entre ESP et universités sur un même territoire.....	p.12
La Métropole doit-elle soutenir le développement d'une offre de formation professionnalisante, en adéquation avec les besoins du bassin d'emploi local ? ...	p.13
Soutenir une offre de formation tout au long de la vie répondant aux attentes des acteurs locaux ?	p.14
Privilégier les établissements qui développent de l'alternance ?.....	p.15



La présence d'une population étudiante aux besoins et modes de vie spécifiques, d'enseignants, de chercheurs, d'acteurs ayant des liens étroits avec le monde économique transforme les dynamiques territoriales et impactent les politiques publiques des différentes collectivités territoriales. Le fort développement de l'ESP depuis une vingtaine d'années s'est traduit notamment par l'essor de pôles académiques essentiellement privés dans certains quartiers. Bien que l'ESP ne représente qu'un étudiant sur six, il oblige les collectivités à regarder de plus près cet élément perturbateur des stratégies d'aménagement urbain et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pensées essentiellement avec les acteurs publics (universités, centres de recherche, etc.) à l'instar du SDU 2010-2020 lyonnais.

Face à ces évolutions, les collectivités territoriales réfléchissent à la manière dont elles peuvent dialoguer avec l'ESP¹ : comment répondre aux sollicitations ? Comment anticiper ou amortir l'impact de l'installation de nouveaux campus privés ? L'ESP est-il un moyen pour les collectivités d'influer sur le contenu de l'offre de formation, apanage de l'État et des acteurs de l'ESR, et de sortir d'un rôle cantonné aux questions foncières, immobilières et d'infrastructures ? Les collectivités sont d'autant plus légitimes à aborder ces questions que la croissance de l'enseignement supérieur n'est pas près de s'arrêter : il va falloir accueillir les jeunes issus du baby-boom des années 2000, la part toujours croissante de bacheliers poursuivant des études supérieures, sans compter l'incitation à développer la formation tout au long de la vie. Cet engouement pour les études sera aussi très marqué dans l'ESP car il concentre l'offre de formation dans des domaines attirant de plus en plus de candidats (commerce, ingénierie, numérique, métiers de la création) et pour lesquels l'offre publique est faible².

Chaque collectivité (Commune, Métropole et intercommunalités, Département, Région) est plus ou moins outillée pour se positionner face aux établissements de l'ESP selon qu'elle dispose des compétences en matière de formation continue, de transports, de logement, etc., qu'elle participe à différents schémas territoriaux et dispositifs partenariaux (Contrat de plan État-Région, etc.). Ceci dit, si petite soit-elle une commune peut aussi agir soit directement auprès des étudiants (bourses, prêts, etc.), soit auprès des établissements (garantie d'emprunts immobiliers). Difficile alors d'y voir clair dans ce que la spécialiste de la sociologie de la formation et des réformes universitaires, Catherine Agulhon³ qualifie de « mosaïque de relations », difficile aussi dans le cadre de cette note de veille d'en faire le tour. Cette note priorise donc une exploration du positionnement des villes et métropoles mais il serait sans doute pertinent de regarder de plus près la diversité des collaborations et actions déployées au sein des dispositifs régionaux et académiques présents sur le territoire national et transfrontalier : comment les différents niveaux de collectivités articulent-ils leurs intérêts qui peuvent être divergents ? (voir à ce sujet, les travaux des séminaires du réseau des collectivités locales pour l'ESR et notamment « les enjeux territoriaux de l'ESR 2014-2017 »)⁴.

1. ESR : Enseignement supérieur et de la recherche / ESP : enseignement supérieur privé

2. Aline Pauron, « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028 », Note d'information SIES, n°20.05, avril 2020

3. <http://www.cerlis.eu/team-view/agulhon-catherine/>

Côté communes et intercommunalités, la tendance est à une prise de conscience des potentialités et des risques liés à l'essor de l'ESP et, partant, de la nécessité de penser un positionnement, de rechercher un équilibre entre les intérêts des différentes parties en présence. Interrogé au sujet de savoir quelle collectivité développe une stratégie, François Rio, délégué général de l'Association des villes universitaires de France, est dubitatif : si le sujet interpelle tout le monde, personne ne sait encore bien comment le prendre.

Le rapport aux établissements de l'ESP est-il un sujet de débats au sein des membres de l'AVUF ?

François Rio, délégué général de l'Association des villes universitaires de France

“ Cette question taraude l'ensemble des métropoles mais pour le moment, aucune n'a développé de véritable stratégie, ou adopté un positionnement pérenne. La Métropole bordelaise a plutôt une posture bienveillante qui se traduit par de multiples implantations dans certains quartiers. Elle commence à s'interroger sur la manière dont ces établissements pourraient concourir à prendre en charge l'impact de ces nouveaux étudiants sur la demande en logement, transport, restauration, etc.

Du côté de Nantes Métropole, l'ambition est de devenir un site majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'horizon 2030 : projet de « l'Île de Nantes » (accueil de 11 000 étudiants), projet du « Quartier de la création » (regroupement des écoles des arts et de la création), future « Faculté de santé » qui devrait regrouper l'ensemble des formations de santé (une première en France), innovation en matière de logement social et de modalités de colocation étudiantes, etc. Face aux établissements de l'ESP, elle cherche aussi, au cas par cas, à établir un rapport donnant-donnant élaboré. De leur côté, les villes moyennes se lancent dans une sorte de « danse du ventre » pour essayer d'attirer ces établissements. Toulon ou Orléans Métropole ont adopté une stratégie plus offensive via un Appel à manifestation d'intérêt „.

Entretien téléphonique, février 2020

4. <http://www.cpu.fr/publication/les-enjeux-territoriaux-de-l'enseignement-superieur-et-de-la-recherche/>



QUELS SONT LES OUTILS ET FACTEURS MIS EN AVANT PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS UNE VISÉE D'ATTRACTIVITÉ ?

Hormis des dynamiques locales collaboratives particulières, à l'instar de la construction du SDU lyonnais qualifié de pionnier dans la mesure où il a inclus très largement les collectivités territoriales à sa réflexion, les réformes du paysage académique français se sont déroulées sans que les collectivités locales de proximité participent de la réflexion sur le contenu de l'offre. Attirer des établissements privés est alors perçu comme un moyen permettant de compléter/diversifier l'offre académique existante voir de la relancer pour les territoires ayant « perdu » au jeu de la différenciation territoriale, de faire correspondre offre locale et besoins locaux lorsque la collectivité et/ou les acteurs économiques et industriels locaux l'estiment nécessaire, ou encore de s'appuyer sur une vie académique pour revitaliser le territoire.

QUALITÉ DE VIE, QUALITÉ ET PRESTIGE DU BÂTI : DES ARGUMENTS ATTRACTIFS

La qualité de vie et une meilleure accessibilité (notamment financière en matière de logement et d'alimentation) sont des arguments mis en avant par les villes de province et par les étudiants dans les classements des villes universitaires. Côté immobilier, que ce soit Montpellier, Nantes, Toulon, Orléans, le développement d'une politique d'attractivité est lié aux projets de réaménagement du territoire notamment des cœurs de ville. La ville met dans la balance un bâtiment historique rénové, en cœur de ville, vitrine prestigieuse pour l'établissement, voire reflet de la qualité de la formation. C'est un argument repris par les établissements de l'ESP qui ouvrent des antennes en région : si la qualité de la formation reste la même, la qualité de la vie étudiante, l'environnement pédagogique, elle, sera bien supérieure à la vie parisienne ou francilienne. L'école de commerce ESSCA communique ainsi sur une « même école » que l'étudiant soit à Cholet ou à Shanghai. Les villes qui ne sont pas des grandes métropoles mettent en avant la qualité environnementale et des valeurs cohérentes avec la durabilité et la transition écologique : la dynamique « slow » (« slow » tourisme, « slow » consommation...), une vie à une échelle plus « humaine », etc.

OUVRIR LES AIDES AUX ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS INVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Régions, départements, communes et intercommunalités peuvent choisir de soutenir spécifiquement les étudiants de leur territoire. Différents dispositifs sont proposés qui sont en général indifférents au statut public ou privé de l'établissement de formation et ciblent la situation sociale, la filière de formation, le niveau, le projet d'études (séjours à l'étranger, stages, etc.), l'aide à la vie quotidienne, l'acquisition de livres ou d'équipements. En la matière, la collectivité a la main pour élaborer des

aides qui seraient pertinentes au regard de sa stratégie envers les établissements d'ESP et de la sociologie de leurs étudiants. Actuellement, dans le secteur public, ce sont les filières courtes et techniques qui ont le plus fort taux de boursiers (plus de 50 %) ⁵ mais ces taux sont en augmentation dans l'ensemble des filières.

► **Des aides issues de contractualisations avec les établissements de l'ESP.**

Certaines aides sont ouvertes aux étudiants des établissements privés seulement si ces derniers ont passé des accords avec la collectivité : c'est le cas de la bourse Envoléo de la Région Pays de la Loire qui a contractualisé avec des écoles d'ingénieurs privées (ESAIP, ESIEA). Le conseil départemental et les collectivités de la Mayenne participent aussi au financement de parcours d'étudiants mayennais au sein d'écoles d'ingénieurs privées (ESIEA Ouest, ESTACA Laval) avec une aide reconductible chaque année. Il accorde aussi une bourse de 1500€ sans critères sociaux l'année de la première inscription à tout étudiant intégrant l'ESIEA, si sa famille est domiciliée dans le département.

► **Le Revenu Minimum Étudiant**, ou Revenu Municipal étudiant selon les villes, est aussi assis sur une logique territoriale. C'est une aide apportée par certaines communes aux étudiants. Actuellement une quarantaine de collectivités ⁶ l'ont mis en place dont deux sur le territoire de la Métropole de Lyon (Genay ⁷ et Champagne-au-Mont-d'or ⁸). Les objectifs de ce RME sont de favoriser la poursuite d'études supérieures des jeunes du territoire dans une perspective d'égalité des chances : faciliter le déroulement et la réussite des études en réduisant le besoin de recours aux « petits boulots » étudiants, offrir la liberté de choix du cursus en soutenant les jeunes qui souhaitent s'inscrire dans une filière qui n'existe pas sur le territoire de résidence. Le statut d'établissements privés ou publics n'est pas un facteur discriminant, certaines communes prenant aussi en compte dans les charges le montant des frais d'inscription. Les conditions d'octroi sont relativement similaires et varient dans leurs modalités : critère de localisation de la formation (notamment pour les communes proches d'un pôle universitaire), durée de résidence, limite d'âge, être bachelier et inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur (certaines communes comme Plougastel ou Saint-André-les-Vergers ouvrent le RME aux personnes en formations professionnelles supérieures non indemnisées ou inscrites dans un cycle d'études spécifiques n'exigeant pas forcément le baccalauréat afin de favoriser des reprises d'études), critères sociaux uniquement (Genay) ou avec un principe d'universalisme proportionné (Champagne-au-Mont-d'Or octroie une somme forfaitaire à tous entre 100€ et 150€ selon que l'étudiant étudie à Lyon ou pas, le reste est sous condition de ressources), présence ou non de contrepartie sous forme de participation à une ou plusieurs actions citoyennes, principe de participation familiale (Cerizay), assiduité dans les études... Les montants

35%

d'étudiants boursiers en France, en 2015.

Le taux de boursier dépend de la sociologie de la population étudiante, du niveau de vie des familles du territoire et de l'offre de formation : les formations courtes ont plus d'étudiants boursiers. Lyon comme Strasbourg ont un plus faible taux d'étudiants boursiers (moindre proportion d'étudiants d'origines modestes, formations longues ou non éligibles aux bourses) que des villes comme Montpellier et Limoges (+de 42%).

5. Alagava Elisabeth, Landreau Aline. L'aide sociale aux étudiants. In : État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France - 49 indicateurs [en ligne]. Kabla-Langlois Isabelle (dir.). Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2017

6. <https://www.aide-sociale.fr/rme-etudiant/>

7. <https://www.villedegenay.com/ccas-et-aides-sociales/>

8. <https://www.mairie-champagne-mont-dor.fr/RME-Revenu-Minimum-Etudiant.html>



sont très variables de 100 € à 2 000 € (Berre-l'Étang), voire 4 000 € (Plougastel) et la durée aussi (de 2 à 5 ans). Sur le même principe, le conseil départemental de l'Orne accorde une bourse aux étudiants scolarisés dans un établissement supérieur privé n'ouvrant pas droit à l'attribution d'une bourse nationale.

- ▶ **Les prêts d'honneur** sont accordés par certaines collectivités aux étudiants qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires. Plougastel accorde jusqu'à 1 500 € sans intérêt, remboursables deux ans après la fin des études. La région Champagne-Ardenne a mis en place StudéO, un prêt à taux zéro pour financer la poursuite d'études, l'aide à l'achat d'ordinateur portable, au transport, etc. Le Conseil général du Nord accorde des prêts sans intérêt de 1 500 €, remboursable dans les 5 ans, aux étudiants inscrits dans un établissement français habilité à recevoir des boursiers de l'enseignement supérieur. Dans ce cas, seuls les établissements privés bénéficiant du label EESPIG sont éligibles car habilités à recevoir et former des boursiers.
- ▶ **Les Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** sont destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social. Chaque département qui pilote ce dispositif en fixe les modalités. Si les étudiants en sont exclus le plus souvent car disposant d'autres dispositifs d'aide via le CROUS, certains départements ouvrent le FAJ aux jeunes reprenant une formation (hors frais pédagogiques) ou, de manière exceptionnelle aux étudiants, pour faire face à « des situations momentanées de dénuement » (département de la Mayenne). La Charente-Maritime propose aussi des secours d'urgence aux étudiants.
- ▶ **Des bourses de mobilité internationale.** Plusieurs départements proposent des bourses à la mobilité internationale pour favoriser des stages ou séjours universitaires à l'étranger et donner à chaque étudiant la possibilité d'améliorer ses compétences linguistiques et interculturelles (Conseil départemental de Charente-Maritime, Champagne-Ardenne, bourse « Philéas Séjour » de la région Picardie, etc.). L'Orne attribue des bourses aux étudiants obligés de réaliser des stages à l'étranger.
Des aides à l'accueil de personnalités étrangères (chercheurs, enseignants, etc.) peuvent aussi être accordées par les collectivités aux établissements de l'ESP.
- ▶ **La participation à des fondations.** La Fondation Orléans est une fondation privée, créée en 2019, avec une dizaine d'entreprises, la Ville d'Orléans et l'université pour soutenir des projets inclusifs renforçant l'attractivité du territoire. Elle accorde des bourses pour les étudiants, développe des outils pédagogiques et finance des recherches. L'originalité de cette fondation est d'intégrer une collectivité, des entreprises et une université tout en étant privée.

SOLLICITER OU ÊTRE SOLLICITÉS ? L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT, UN OUTIL PROACTIF

Dans la perspective de développement de leur territoire, des collectivités prennent le devant et font le choix d'afficher leurs ambitions académiques. En décembre 2017, Orléans Métropole lance un AMI «Orléans Grand Campus & Campus Centre-ville»⁹. La métropole ambitionne de figurer parmi «les 15 territoires qui comptent en France d'ici une quinzaine d'années» (extrait de l'AMI). Lors du lancement de l'AMI, Orléans comptait une seule école d'ingénieurs (École Polytech). Diversifier son offre d'enseignement supérieur, via l'implantation de formations en commerce, management et ingénierie, est vu comme un moyen de renforcer l'attractivité du territoire et de répondre aux besoins locaux (emploi de cadres pour les grandes entreprises du territoire orléanais¹⁰). Orléans propose différents «sites d'exceptions» aux candidats : le nouveau campus en centre-ville «Campus Madeleine» et l'ancien Collège Anatole-Bailly rénové. Les propositions des candidats devaient respecter les critères suivants : non-concurrence avec l'offre existante, qualité de l'offre globale de l'établissement, cohérence avec les priorités métropolitaines et les axes d'excellence du territoire, lien entre l'offre de formation et les secteurs professionnels du territoire. Les lauréats sont l'Institut supérieur de commerce de Paris qui a ouvert à la rentrée 2019, l'École spéciale des travaux publics (présente à Paris, Cachan, Troyes, Dijon) et AgroParisTech (présente à Nancy, Rennes, Montpellier, Reims, Clermont et Kourou). Ces établissements ont co-construit des formations avec les entreprises locales, par exemple en cosmétologie et en santé.

9. AMI téléchargeable sur : <http://www.orleans-metropole.fr/351-6961/fiche/enseignement-superieur-attirer-de-nouveaux-etablissements-sur-le-territoire.htm>

10. 1^{er} pôle pharmaceutique de France, 2^e région pour la cosmétique et les parfums, 3^e plateforme logistique, 3^e région productrice de matériels économique et informatique, une filière recyclage, gestion des déchets et de l'eau qui fait école en France et à l'international.



DE LA NÉCESSITÉ D'INTÉGRER L'ESP DANS LES RÉFLEXIONS GLOBALES SUR LE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

Le Schéma de Développement Universitaire 2010-2020 conclut entre l'Université de Lyon et la Métropole de Lyon l'annonce fièrement : « C'est la première fois en France qu'une grande métropole et qu'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) s'associent pour élaborer une stratégie partagée de développement universitaire, et la formaliser dans un schéma prospectif, en concertation avec les communes et l'ensemble des partenaires impliqués dans l'enseignement supérieur et la recherche ». L'ensemble des partenaires ? Pas tout à fait puisque le schéma ne tient pas compte des établissements privés de son territoire qui ne sont pas dans le PRES : il ne les mentionne pas et ne les intègre pas non plus dans les cartographies du territoire. 10 ans plus tard, la situation des différents campus incite à questionner cette stratégie : le campus Mérieux, de Gerland à Confluence, semble avoir été davantage façonné par l'arrivée d'établissements de l'ESP que par les prévisions du SDU. Pensé sur l'articulation biosciences/SHS, l'orientation de ce site est en réalité marqué par les stratégies des établissements privés qui donnent au site un axe résolument orienté management et digital : l'EM Lyon qui, en tant que membre du PRES était un élément central du Campus d'Écully dans le SDU souhaite désormais s'implanter sur Gerland, idem pour l'ESSCA, école de commerce ayant quitté le centre-ville de Lyon, ouverture de la Strate École de Design, de la Tony Parker Adequat Academy, du Gaming campus et ses trois écoles (spécialisées sur différents aspects du *gaming* : management, design, technique), de l'IA School de Microsoft à la halle H7 qui attend aussi une école conjuguant tourisme, vin et digital...

Comment intégrer un secteur réactif dont il est difficile d'anticiper les stratégies et les bifurcations ? Une première piste pourrait être de distinguer au sein de l'ESP, les établissements qui relèvent de stratégie patrimoniale et de philosophies différentes :

- ceux ayant une logique immobilière et de développement de pôles pérennes (Institut catholique de Lyon, campus René Cassin),
- ceux ancrés dans une histoire locale confessionnelle et industrielle forte et cherchant le label d'EEPIG pour marquer leur inscription dans une recherche de l'intérêt général. À Lyon, Nantes, Lille, la proportion d'étudiants dans le privé est fortement liée à la présence marquée de l'enseignement confessionnel, du primaire au supérieur : par exemple, dans l'académie Nantes, 27,6 % des étudiants sont dans le privé (2015)¹¹. Il pourrait être intéressant de regarder s'il y a une demande, une tendance ou encore une tradition à réaliser l'ensemble du parcours scolaire dans l'enseignement privé de la part des familles. Est-ce que c'est lié à la mise en avant de valeurs particulières ? Au contenu pédagogique ? Aux réseaux confessionnels liant enseignement et acteurs économiques et industriels ? Le cas échéant, est-ce que l'offre métropolitaine est suffisamment diverse et répond aux aspirations ?
- ceux ayant davantage des stratégies d'opportunité avec peu d'investissement ou représentant un portefeuille rentable de groupes multisectoriels. Pour anticiper les mouvements de ce secteur, il pourrait être utile de se doter d'un outil de veille économique pour suivre les évolutions des principaux groupes présents sur le territoire.

11. IGAENR (Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche), rapport « L'enseignement supérieur privé : propositions pour un nouveau mode de relations avec l'État », rapport 2015-047, juin 2015

RENDRE VISIBLE LA SYNERGIE ENTRE ESP ET UNIVERSITÉS SUR UN MÊME TERRITOIRE

S'appuyant sur différentes enquêtes qualitatives et quantitatives, les auteurs de « L'université n'est pas en crise »¹² appellent à travailler sur les idées reçues collant à l'université : elle serait un second choix, notamment de par sa faible sélectivité ; elle n'est que très peu professionnalisante ce qui complexifie l'insertion professionnelle des étudiants, notamment dans les filières littéraires et les sciences humaines et sociales ; les taux de sortie avant l'obtention de la licence sont le fait d'étudiants en échec, etc. En réalité, les parcours étudiants sont complexes et non-linéaires et cela vaut particulièrement pour l'articulation entre offre publique et privée. Ces deux-là sont, en réalité, très liés et complémentaires.

Les auteurs montrent ainsi que les premières années d'université servent à acquérir de la culture générale pour ceux qui veulent rentrer dans des filières prestigieuses et sélectives, ou qui ont besoin de temps pour décider d'une orientation tout en continuant à se former. Ces étudiants ne cherchent en aucune façon l'obtention d'un diplôme et partent dès que leur projet d'orientation se concrétise. Ils montrent aussi que les cursus courts et professionnalisants privés servent de tremplin aux bacheliers des baccalauréats professionnels peu incités à continuer à l'université. Même si un diplôme universitaire protège moins du chômage qu'avant, il reste une protection sur le long terme et beaucoup d'étudiants de filières courtes poursuivent à l'université, perçue comme davantage garante de salaires et emplois correspondant à leurs aspirations : en 2014, parmi les bacheliers de 2008, 28 % de ceux ayant poursuivi en Section Technique et Scientifique ont obtenu un bac plus 3 ou 5, et pour ceux ayant eu un DUT, le taux est de 70 %. À la rentrée 2019, « les bacheliers des années antérieures, qu'ils soient en reprise d'études ou en réorientation après un cursus hors université, sont plus nombreux à s'inscrire pour la première fois en première année de cursus licence (+2,5 %) »¹³.

Cette complémentarité informelle entre les deux secteurs, plutôt contre-intuitive, est très intéressante pour penser l'offre de formation du territoire sans opposer les deux secteurs. De plus, cette opposition fait de moins en moins sens alors que les missions et statuts se rapprochent fortement (voir fiche sur les collaborations). Un travail de déconstruction des représentations serait utile.

Dans son rôle « d'assembleur », la Métropole pourrait-elle travailler sur la mise en visibilité de la complémentarité des deux secteurs ? En s'appuyant sur une cartographie des parcours étudiants entre public et privé, elle pourrait contribuer à améliorer l'information et l'orientation des étudiants, à fluidifier les parcours en identifiant les passerelles existantes ou à construire.

Cette réflexion serait intéressante à mener sur le pôle métropolitain regroupant la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, ViennAgglo et la CAPI.

12. Romual Bodin, Sophie Orange, L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues. Éditions du Croquant, 2013.

13. Note Flash n°13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », MESRI-SIES, juin 2019



LA MÉTROPOLÉ DOIT-ELLE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE, EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU BASSIN D'EMPLOI LOCAL ?

Tous les dispositifs, réformes et discours appellent à faire mieux correspondre l'offre de formation du territoire aux besoins locaux. Cette adéquation serait garante d'une bonne insertion professionnelle. Cette adéquation passe notamment par des formations courtes davantage professionnalisantes, secteur dans lequel l'offre académique du territoire métropolitain est plus faible. Cela impacte directement la sociologie des étudiants du territoire car les cursus courts accueillent davantage d'étudiants locaux et de boursiers que les autres. En l'occurrence, le territoire métropolitain, fort bien pourvu en cursus longs, accueille une majorité d'étudiants d'autres académies et à un faible taux de boursiers. La posture de la Métropole pourrait-elle être de favoriser la diversification de l'offre privée en faveur de ce type de cursus ? Cette question est d'actualité car, suite à la crise sanitaire, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est perçu comme un acteur clé du redémarrage économique.

Guillaume Gelé, président de l'Université Reims Champagne-Ardenne, est formel : « L'Université sera un élément clé de la reconstruction de la France. [...] Cette crise a montré que la présence d'une université était un avantage pour son territoire. [...] La pandémie a souligné la nécessité de relocaliser un certain nombre d'industries. Je pense notamment à l'industrie pharmaceutique, l'industrie textile, la fabrication de produits manufacturés... Pour former à ces métiers, l'Université devra proposer davantage de formations initiales et professionnelles. Elle doit s'y préparer. Car avoir des formations locales performantes est un facteur d'attractivité évident des territoires. En effet, force est de constater que lorsqu'un industriel s'implante dans une région, la première chose qu'il regarde, c'est l'environnement universitaire ! [...] La crise a mis en évidence le besoin d'une meilleure adéquation entre les besoins locaux et l'offre de formation : l'Université pourra répondre à ce défi. »¹⁴

La chercheuse Catherine Agulhon conteste ce lien de causalité en avançant tant la faiblesse des données empiriques l'attestant que du « substrat théorique » : « une ingénierie de la formation initiée dans maints pays occidentaux (Canada, France...) systématise une approche adéquationniste de ces relations entre formations et emplois que les chercheurs déconstruisent pourtant depuis vingt-cinq ans »¹⁵. Elle s'explique : « l'ouverture de l'enseignement supérieur à un plus grand nombre (près de 55 %

20%

des bacheliers poursuivent dans des filières courtes (bac+2) en 2015.

10% en Section de technicien supérieur (STS), **5%** dans le domaine paramédical et social et **5%** dans des DUT.

À Limoges, Orléans-Tours et Amiens, plus de **29%** des étudiants sont en formations courtes.

À Toulouse, Montpellier, Strasbourg ou encore Bordeaux, cette part s'élève entre **18 et 20%**. En bas du classement, Lyon ou Versailles avoisinent les **15%**.

Ces formations sont réalisées le plus souvent dans l'académie du baccalauréat directement après son obtention. Les académies ayant une forte offre de formations longues, comme Lyon, Montpellier, Limoges, Toulouse ou encore Reims, ont une majorité d'étudiants venus d'autres académies ou de l'étranger. Tandis que pour Orléans, Tours ou Caen, ce n'est qu'un tiers des étudiants.

Source : IGAENR, 2015

14. <http://www.cpu.fr/actualite/lorsquun-industriel-simplante-dans-une-region-la-premiere-chose-quil-regarde-cest-lenvironnement-universitaire-l/>

15. Catherine Agulhon « Postface », Formation emploi, 107 | 2009, 73-76.

d'une classe d'âge en France ou 30 % au Royaume-Uni et moins de 30 % dans la plupart des pays d'Amérique du Sud) s'allie avec une profonde transformation de ses missions. Finaliser les formations, adapter l'offre à la demande sociale, celle des individus, mais aussi celle des entreprises, autant d'actions qui s'inscrivent dans les discours et les réformes comme des finalités premières de l'enseignement supérieur. En revanche, en France, les jeunes, surtout dans les milieux populaires, sont en quête de ces formations professionnelles qu'ils jugent efficaces parce qu'assorties d'un stage et d'une ouverture sur le monde du travail auquel ils accèdent toujours plus tard et plus difficilement. Pourtant, ces formations ne sont pas forcément plus opérantes sur le marché du travail. Si le débat idéologique sur la soumission du système éducatif au monde économique est moins exacerbé ces dernières années, les interrogations sur le degré pertinent de spécialisation professionnelle des jeunes dans un monde mouvant sont toujours à l'ordre du jour. Il n'y a pas en France de consensus sur ces questions. Nombre d'acteurs dans les instances de décision, nombre d'enseignants dans les écoles professionnelles sont persuadés que la qualité de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dépend de la qualité de la relation entre la formation et l'emploi. Les débats, les analyses, les faits n'ont pu endiguer une volonté d'adaptation renouvelée de l'offre de formation à l'emploi et même d'une adaptation locale au plus près des entreprises »¹⁶.

SOUTENIR UNE OFFRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE RÉPONDANT AUX ATTENTES DES ACTEURS LOCAUX ?

L'ESP tire avantage de sa régulation par les règles du droit privé qui lui permet souplesse et réactivité. Depuis la loi Avenir réformant la formation professionnelle continue, l'ESP a su développer des offres adaptées, ciblées, aux pédagogies mixtes (ex. l'ISM Paris – Supméca a ouvert rapidement une formation d'Executive Master of Engineering sous forme de *blended learning*), tandis que l'université peine à développer une telle offre dans un cadre législatif contraint (plus particulièrement en matière de RH). Une offre supérieure privée qui serait tournée vers les besoins locaux serait pertinente car elle répondrait aux contraintes professionnelles (conciliation temps de travail et formation, mobilité réduite) et au besoin récurrent de présentiel (formation sur site) y compris dans les formations digitales (*blended learning*). Un établissement privé peut aisément calibrer une formation dédiée avec une entreprise ou réfléchir à l'intégration partielle ou totale de salariés dans ses cursus.

16. Catherine Agulhon, « Politiques régionales et enseignement supérieur Quels arrangements ? »



PRIVILÉGIER LES ÉTABLISSEMENTS QUI DÉVELOPPENT DE L'ALTERNANCE ?

L'apprentissage dans le supérieur est en hausse dans toutes les académies. S'adaptant à la réforme de l'apprentissage, de nombreux établissements de l'ESP développent une offre d'apprentissage sur des cursus longs (ex ISAE-SUPAERO du groupe ISAE sur Toulouse). La Métropole pourrait-elle faciliter l'articulation entre l'offre et la demande de terrain d'alternance en s'appuyant sur ses compétences en matière économique et ses liens aux acteurs ? Ou inscrire son action dans la lutte contre les inégalités de genre et cibler plus particulièrement le développement de l'alternance auprès des étudiants filles ? Une autre piste pourrait aussi de favoriser la co-construction de filières courtes en alternance avec les industries et entreprises locales.

97%

**c'est la croissance du nombre des apprentis
entre 2005 et 2014**

En 2014-15, un peu plus d'**1 apprenti sur 3** suit une formation dans le supérieur. Le nombre d'apprentis continue d'augmenter pour les Master (+2,6%), les Licences (+5,3%) et les diplômes d'ingénieur (+7,3%).

La part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage varie fortement selon les régions-académiques.

En Ile-de-France, **57%** des apprentis suivent une formation dans l'enseignement supérieur, **30 à 36%** dans les régions académiques de Guyane, Martinique, Hauts-de-France, Grand-Est, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Guadeloupe.

Poitiers est la ville qui accueille le plus d'apprentis du supérieur.

L'apprentissage reste une voie masculine bien que dans le supérieur, plus de filles soient en apprentissage (39% contre 32% pour le secondaire).

Source : Demongeot Aurélie. « L'apprentissage dans le supérieur »
In : État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France -
49 indicateurs [en ligne]. Kabla-Langlois Isabelle (dir.).
Paris : Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2017 (10^e éd.)

WWW.

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MILLENAIRE3.

COM

Métropole de Lyon
Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03